



## Vole d'argent pendant mon enfance...

Par **labelle601**, le **27/07/2008** à **19:29**

Voilà pendant mon enfance j'ai reçu un important héritage de mon arrière grand-mère ainsi que mon frère. Nous avons tous les deux eu la même somme. Mes parents ont divorcé et ma mère s'est remise avec un homme et a dépensé tout l'argent de mon frère (comme c'est notre mère elle avait procuration). Quelques années plus tard, mes parents se sont remis ensemble et ont décidé ensemble que pour rembourser mon frère il allait séparer mon héritage en 2 et en mettre la moitié sur son compte ce qu'ils ont fait. Moi étant petit (8 ans à l'époque) je n'est pas réalisé. Je voudrais savoir ce que je peux faire si je peux faire recourt à la justice pour récupérer mon argent?

Pour moi ce n'était pas à moi de payer les dépenses de ma mère  
merci

Par **Visiteur**, le **28/07/2008** à **19:38**

Bonsoir,

Vous pouvez effectivement faire valoir vos droits.

Vos parents n'étaient "qu'usufruitiers légaux" de votre argent, mais ne pouvaient en effet pas l'utiliser, sauf dans votre intérêt et après accord du juge des tutelles.

Pour intenter une action, il vous faudra un avocat.

Bien cordialement